

RECOMMANDATION 05

BORDEREAU DES QUITTANCES A TERME

Le mieux est de considérer la recommandation 05 « Bordereau des quittances à terme » et la recommandation 21 « Bordereau quittance au comptant » comme un ensemble. Ceci favorise la cohérence quant au traitement (comptable) des « avis d'échéance », qu'ils sortent de la gestion terme, ou qu'ils sortent de la gestion production « nouvelles affaires » ou « avenants ».

Le “Bordereau Quittances Terme” est un document purement comptable. Pour chaque quittance terme ce bordereau contient uniquement des données qui permettent de comptabiliser une quittance terme sur le relevé de compte du producteur. Cette comptabilisation ne s'effectue jamais, quittance terme par quittance terme, mais uniquement au niveau du bordereau.

(10.12.2014 : A son origine, ce « bordereau quittances terme » était peut-être bien un document purement comptable, mais dans le passé il y a quand-même été ajouté des informations comptablement non nécessaires. Pensez à la prime nette et le degré bonus-malus, les deux en R.C. Auto, et au chiffre d'indexation pratiqué en plusieurs branches.)

Il doit être évident que le “Bordereau Quittances terme” ne peut pas être utilisé comme alternative à “L'avis d'échéance – Demande de paiement” (voir recommandation 9).

(10.12.2014 : Aujourd'hui ce choix a été fait quand-même, mais dans l'autre sens et uniquement pour les échanges électroniques, non pour les échanges papier. Un ensemble de « avis d'échéance » correspondant avec le même ensemble de « quittances » présentes dans le « bordereau des quittances à terme » est aujourd'hui l'alternative à ce bordereau.

Le message 0702 décrit ci-dessous n'est à ce jour pas pris en production.)

Si on veut permettre au producteur de vérifier l'exactitude d'un “Bordereau Quittances terme” (voir recommandation 2 – code opération 1), comptabilisé sur son compte, l'envoi d'un “Bordereau Quittances terme” est la seule façon de faire.

B) Sur papier

I. GENERALITES

- Format : le document initialement recommandé est de format DIN A4 horizontal; un deuxième modèle, de format DIN A4 vertical, est recommandé à ceux qui disposent d'une imprimante à laser.
- Papier suffisamment solide (70 grammes. min.) pour supporter l'écriture au stylo à bille.
- Couleur du papier et de l'impression au choix de la compagnie, mais permettant la photocopie. Couleur éventuellement différente de celle du relevé de compte.
- Les perforations de classement ne doivent pas être faites sur le document, mais le centre de celui-ci doit être indiqué de manière à pouvoir le perforer judicieusement.
- Impression unilingue.
- Les consignes générales aux producteurs ainsi que les numéros de comptes financiers peuvent figurer au verso du document.
- Les écritures doivent être présentées sur le document en séquence de la clé de tri suivante (un document par devise)
 - TYPE D'ENCAISSEMENT, dans l'ordre : encaissement par compagnie, encaissement producteur,
 - BRANCHE (GROEP POLISTYPE en néerlandais)
 - NUMERO DE POLICE.
- Le bordereau est mono-devises. La devise d'application pour l'ensemble du bordereau est indiquée dans le titre et reprise sur chaque page.
Pour information, les polices émises dans une autre devise que celle du bordereau seront marquées d'une * (voir rubrique 4 “Contractant”).

- Les totaux encaissement compagnie et encaissement producteur doivent être fournis séparément, éventuellement dans le corps du document pour l'encaissement compagnie si un seul document est utilisé pour les deux types d'encaissement.
- Chaque folio doit être titré par les mentions "Encaissement compagnie" - "Encaissement producteur". Dans le cas d'utilisation d'un seul document pour les deux types d'encaissement, les écritures relatives à chaque type d'encaissement doivent être précédées des mentions : ENCAISSEMENT COMPAGNIE et ENCAISSEMENT PRODUCTEUR dans la rubrique 4, contractant."

II. DESCRIPTION

Numéro de la rubrique	Titre	Description
1	Producteur	Numéro de producteur
2	Bordereau des quittances terme de SSAA-MM (en DEV)	Date d'échéance des quittances terme sous la forme SSAA-MM +Devise d'application pour le bordereau sous la forme DEV (code ISO "EUR")
3	Folio	Numéro de page
4	Contractant	Nom du contractant NB1 : voir rubrique 8
4a	Flag Devise	NB2 : une * après le nom indique pour les bordereaux en EUR que la police est gérée en MUN
5	Jour Ech.	Jour de l'échéance de la quittance terme
6	Frac.	Fractionnement codifié de la manière suivante : Mensuel : 4 Trimestriel : 3 Semestriel : 2 Annuel : 1 Autres : 9
7	Catégorie Branche	Codification de la branche d'assurance NB : Codification suivant la liste Telebib2 A500.
8	Numéro de police	Numéro de police octroyé par la compagnie. En ce qui concerne le numéro de police Assuralia (polices collectives), à défaut de pouvoir l'indiquer dans la rubrique 8, il est suggéré de l'indiquer dans la rubrique 4 au niveau des 7 derniers caractères.
9	Total à payer	Total à payer par le client, c'est-à-dire impôts et frais compris, exprimé dans la devise du bordereau.
9a		Une colonne permet le pointage. Dans le cas où la prime de l'échéance précédente est impayée, cette colonne peut comporter un signe distinctif (de préférence *).
10	Commission	Commission, exprimée dans la devise du bordereau. Dans le cas d'une affaire reprise par "Mandat de placement", le producteur dépossédé doit apparaître dans cette rubrique, au mois de la quittance, la portion de commission qui lui reste due. Dans ce dernier cas, les rubriques total à payer et montant net sont vierges.
		Une colonne permet le pointage.
11	Montant net	Montant net c'est-à-dire sans les impôts et les frais.
		Une colonne permet le pointage.
12	Prime R.C. Auto	Montant "net" de responsabilité civile en assurance Automobile, exprimé dans la devise du bordereau
13	Degré BM.	Degré (1 à 18) bonus-malus appliqué à la prime R.C. Automobile.
14	Indice à l'échéance	Seul l'indice R.V. Automobile est obligatoire.
15		Zone libre réservée aux compagnies.
16 et 17		Indication de groupes de compagnies ou de sièges régionaux. NB : 1) Pour les compagnies travaillant en groupe ou avec des sièges régionaux, ces rubriques permettent l'identification des sièges

Numéro de la rubrique	Titre	Description
		d'émission (16) et de gestion (17) d'un contrat. 2) Les compagnies n'utilisant pas ces rubriques peuvent disposer librement de l'espace qui leur est imparti.
18 et 19		Zones réservées aux compagnies - Adresse (zone A) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Nom du producteur ◦ Adresse ◦ Code postal et localité - Raison sociale de la compagnie - Messages éventuels destinés au producteur ou indications administratives propres à la compagnie.

1
PRODUCTEUR N°

2
BORDEREAU DES QUITTANCES TERME DE SSAA-MM (EN DEV)

3
FOLIO

CONTRACTANT 4	D 4a	Jour Ech.	Frac.	Catégorie Branche	N° de police	Total à payer	Commission	Montant net	Prime R.C. auto	Degré B.-M.	Indice à l'échéance			
		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
24p(+0)	1p +0	2p(+1)	1p(+1)	4p(+1)	12(+1)	9p(+1)	1p 8(+1)	1p 9p(+1)	8p(+1)	2p(+1)	6p(+1)	8p(+1)	3p(+1)	2p(+1)

Ceci peut disparaître?

A

LES ZONES A ET B SONT RESERVEES A LA COMPAGNIE

19

B

- NOM/ADRESSE PRODUCTEUR (ZONE A SEULEMENT)
- MESSAGES DESTINES AU PRODUCTEUR)
- RAISON SOCIALE) ZONES A ET B



BORDEREAU DES QUITTANCES TERME SSAA-MM (en DEV)

A

A

Bloc adressage à gauche



CONTRACTANT	FLAG D	JOUR ECHEANCE	FR	CAT. BR	N° DE POLICE	TOTAL A PAYER	COMMISSION	MONTANT NET	PRIME RC AUTO	BM	INDICE A L'ECHEANCE	OBSERVATION	PB
4	4A	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16

Ceci peut disparaître?

TOT DEV S 9 S 10 S 11
TOT AUT S 9 S 10 S 11

B

P = LA COMMISSION REVIENT EN TOUT OU PARTIE A L'ANCIEN PRODUCTEUR

* = LA QUITTANCE PRECEDENTE ET/OU LA FRANCHISE CONTRACTUELLE EST ENCORE IMPAYEE

B = DOMICILIATION BANCAIRE

B) par télécommunication (TELEBIB2)

Structure

Pour une description complète de la structure de TELEBIB2, nous vous renvoyons aux informations à ce sujet, que vous trouvez sur le site-web du TELEBIB2.

C'est bien là que les informations les plus complètes ainsi que les plus récentes sont disponibles, alors qu'ici nous nous contentons d'une description sommaire de l'élémentaire.

Un échange se compose d'un fichier texte avec un texte continu.

Dans la description ci-dessous, les différents éléments sont présentés sur plusieurs lignes. Néanmoins, toutes ces données doivent apparaître à la suite les unes des autres, sans espaces ni "hard returns" (retour à la ligne). □

Chaque partie du message comprend :

Un identificateur de segment ou rubrique : 3 lettres

Un signe "+"

Un ou plusieurs identificateur(s), séparé(s) par des signes "+"

Un ou plusieurs contenu(s), éventuellement séparé(s) par des signes ":"

Un signe "'" (apostrophe) indiquant la fin d'un élément et permettant éventuellement de terminer un segment prématurément.

Dans les exemples ci-dessous, tous ces signes doivent être repris tels quels.

Cadre

Le bordereau quittances est un avis standard conçu à l'origine par la Commission Mixte pour la Productivité et reposant sur la structure fournie dans le TELEBIB2.

Le bordereau a pour code 0702.

En général sont envoyés par mois, par intermédiaire, par compte producteur, deux bordereaux ; un par code d'encaissement.

Structure du bordereau

	XEH+07+1+0702'	
Mois de comptabilisation	DTM+005:mois de comptabilisation:005'	(1)
Date d'émission bordereau	DTM+010:date d'émission:001'	(6)
GUID du message	RFF+084:GUID'	
Code d'encaissement	ATT+A600+code d'encaissement'	(2)
Code de devise	ATT+A660+EUR'	(3)
Montant débit	MOA+087:montant débit:EUR:2'	(4)
Montant crédit	MOA+088:montant crédit:EUR:2'	(4)
Nombre de documents annexes	QTY+134:1'	
	XRH+1'	
Numéro de producteur, code siège	PTY+002+n°_FSMA:006 + n°_agent_auprès_de_la_cie:002 +code_carte_échange:007 +code_siège'	(8)
	XRT+1'	
	XRH+1'	
N° FSMA de l'assureur, code siège	PTY+006+n°_FSMA:006 +n°_agent_auprès_de_la_cie:002 +code_carte_échange:007 +code_siège'	(8) (9)
	XRT+1'	

(continuez à la page suivante)

<u>Par quittance dans le bordereau</u>	XRH+1'	
	LIN+001'	
Indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
Indication Branche	IPD+A500+code'	
Echéance	DTM+004:date_d'échéance:001'	(6)
Numéro de police	RFF+001:numéro_de_police'	
Numéro de quittance	RFF+027:numéro_de_quittance'	
Code monnaie	ATT+A600+xxx'	
Type comptant à encaisser	ATT+B001+1'	
Indice quittance précédente impayée	BIN+B055+code'	(7)
Montant net en monnaie xxx	MOA+013:montant:xxx:2'	
Montant frais en xxx	MOA+017:montant:xxx:2'	
Montant taxes et cotisations en xxx	MOA+016:montant:xxx:2'	
Montant total à payer	MOA+012:montant:xxx:2'	
Montant Commission en xxx	MOA+015:montant:xxx:2'	
Montant débit	MOA+087:montant_débit:EUR:2'	(4)
Montant crédit	MOA+088:montant_crédit:EUR:2'	(4)
	XRH+2'	
Preneur d'assurance, réf. assureur	PTY+003+référence_à_la_cie:002	
Preneur d'assurance, réf. Intermédiaire	+référence_chez_le_producteur:003'	
Preneur d'assurance, Nom et Prénom	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XET+07'	

- (1) format MMSSAA
(2) 3=compagnie, 4=producteur
(3) EUR
(4) exprimé en euro-cent
(5) si la devise de le quittance comptant est autre que celle du bordereau, code=1, autrement code=2 ou ne pas utiliser le segment GIS+B305.
(6) format JJMMSSAA
(7) 1 = une quittance précédente est impayée, 2 = toutes les quittances précédentes sont payées (en remplacement de l'utilisation de la valeur 2, le segment BIN+B055 peut être omis)
(8) Le code d'échange tel qu'utilisé dans l'échange80 pour identifier un intermédiaire-producteur peut être utilisé toujours, indépendamment du code pour identifier le siège de ce producteur.
(9) Le code d'échange tel qu'utilisé dans l'échange80 pour identifier un assureur peut être utilisé toujours, indépendamment du code pour identifier le siège de cet assureur.